

N° 6598<sup>2</sup>

## CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2014-2015

---

---

**PROJET DE LOI****autorisant l'Etat à participer au financement des travaux  
de modernisation et d'extension de la ZithaKlinik**

\* \* \*

**DEPECHE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES  
A LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ETAT**

(24.2.2015)

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous informer que dans sa réunion du 24 février 2015, la Commission de la Santé, de l'Egalité des chances et des Sports a adopté le texte de l'article unique du projet de loi mentionné sous rubrique dans la teneur suivante:

*„Article unique. L'Etat est autorisé à participer, conformément aux dispositions des articles 11 et 13, 15 et 17 de la loi modifiée du 28 août 1998 sur les établissements hospitaliers, au financement des travaux de modernisation et d'agrandissement de la ZithaKlinik à Luxembourg pour un montant ne pouvant dépasser 55.593.942 euros.*

*Le montant mentionné à l'alinéa précédent correspond à la valeur indice 749,40 de l'indice semestriel des prix de la construction d'octobre 2014.“*

La commission considère qu'il y a lieu d'inscrire dans le texte légal non pas l'indice semestriel des prix de la construction applicable au moment de la rédaction initiale du projet, mais le dernier indice connu, à savoir celui d'octobre 2014, et de procéder à l'adaptation correspondante du montant maximum de la participation financière de l'Etat.

La commission estime qu'il ne s'agit pas en l'occurrence d'un amendement proprement dit, mais d'une adaptation purement matérielle découlant de l'évolution substantielle d'un paramètre de base. Toutefois, elle souhaite porter cette adaptation textuelle à la connaissance du Conseil d'Etat avant le prochain vote du projet de loi en séance publique.

Je vous saurais gré, Madame la Présidente, de bien vouloir me faire savoir si le Conseil d'Etat partage ce point de vue.

Copie de la présente est adressée pour information à M. Xavier Bettel, Premier Ministre, Ministre d'Etat, à Mme Lydia Mutsch, Ministre de la Santé, et à M. Fernand Etgen, Ministre aux Relations avec le Parlement.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération très distinguée.

*Le Président de la Chambre des Députés,*  
Mars DI BARTOLOMEO

